



Évenements
Attractions
Québec

RÈGLEMENTS COMPLETS

MÉGA CONCOURS ESTIVAL 2025 Célébrons les 25 ans de Québec Vacances avec 25 forfaits vacances

1. DURÉE DU CONCOURS

Le **MÉGA CONCOURS ESTIVAL - Célébrons les 25 ans de Québec Vacances avec 25 forfaits vacances** (le « concours ») est tenu par la Société des Attractions Touristiques du Québec (SATQ), (l'« administrateur ») et se déroule au Québec, à compter du 3 juin 2025 10 h 00 (HE), jusqu'au 31 août 2025 à 23 h 59 (HE) (la « durée du concours »).

2. GROUPE LIÉ AU CONCOURS

Aux fins du concours, le « groupe lié au concours » désigne l'administrateur et franchisés, agences de publicité et de promotion, fournisseurs de matériel ou de services reliés au concours et toute autre compagnie, partenariat, entreprise individuelle ou autre personne morale au bénéfice de laquelle le concours est tenu ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et autres représentants respectifs.

3. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne qui :

- a. réside au Canada; et
- b. a atteint l'âge de la majorité dans sa province au moment de sa participation au concours.

Sont exclus les employés, agents et représentants du groupe lié au concours ainsi que toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés.

4. MODE DE PARTICIPATION ET LIMITES

1. Pour participer au concours, vous devez repérer la bannière concours dans le Bulletin Quoi Faire au Québec et/ou sur la page [Facebook Quoi faire au Québec](#) / [Instagram](#). Dans les bannières, cliquez sur « PARTICIPER » et vous accéderez à la page dédiée à la participation au concours ou directement sur le formulaire de participation au concours. Remplissez correctement les champs du formulaire de participation (prénom, nom, courriel et région). Cliquez ensuite sur « Soumettre » et vous serez alors inscrit pour courir la chance de gagner l'un des 25 prix de ce concours.
2. Même s'il faut disposer d'un accès en ligne et d'un compte de courriel pour participer au concours, aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire. Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et d'autres établissements mettent des ordinateurs gratuitement à la disposition du

Mise à jour : 25 août 2025



public et certains fournisseurs de services Internet ou autres sociétés offrent gratuitement des comptes de courriel.

3. Chaque participant doit respecter les limites de participation suivantes, à défaut de quoi il sera automatiquement disqualifié temporairement ou pour toute la durée du concours, selon le cas :

- Limite d'une inscription par personne, par résidence, pour chacun des prix offerts pendant toute la durée du concours.
- Limite d'une adresse courriel par personne. Une adresse courriel ne peut être utilisée pour plus d'une personne. Si des adresses courriel sont créées temporairement afin qu'une personne participe à plusieurs reprises, le participant sera automatiquement rejeté du concours. L'Administrateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification d'adresse postale et d'un courriel en cas de doute et d'abus.

5. LES PRIX ET LES CONDITIONS

Voir les détails des prix et les conditions applicables en **Annexe A**. Les autres prix seront détaillés semaine après semaine.

6. TIRAGE

Les tirages de prix seront effectués à Montréal dans la province de Québec aux bureaux de l'administrateur, situés au 7665 boulevard Lacordaire, Montréal (Québec), H1S 2A7, tous les lundis à 10 h 00 (HE). Une inscription par tirage sera sélectionnée au hasard parmi l'ensemble des inscriptions reçues, pendant la durée du concours.

7. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner résultent du nombre d'inscriptions reçues pendant la durée du concours.

8. ATTRIBUTION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, un participant sélectionné devra d'abord, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer au règlement du concours :

- Être joint par courriel par l'administrateur ou ses représentants dans les cinq jours suivants immédiatement la sélection de son inscription; et
- Répondre correctement à une question d'habileté mathématique :
$$= (10 \times 4) - (30 / 5)$$

Mise à jour : **25 août 2025**



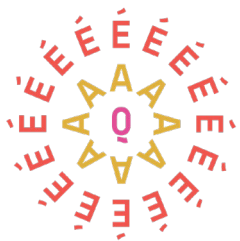
- Remplir et retourner le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité confirmant son adhésion aux règlements du concours et son acceptation du prix tel que décrit ci-haut, dans les sept jours suivant sa réception.

Disqualification. À défaut de respecter chacune des conditions énoncées au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et ne pourra recevoir aucun prix. Dans ce cas, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant comme gagnant éventuel du prix ou d'annuler le prix.

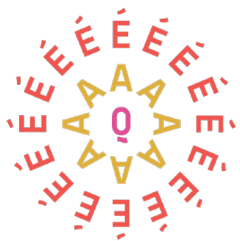
Prise de possession du prix. À la suite de la confirmation de l'admissibilité du gagnant, l'administrateur ou ses représentants lui feront parvenir son prix dans un délai de quatre à six semaines. Le prix remis ne sera soumis à aucune assurance et l'administrateur refuse toute responsabilité en cas de perte, d'endommagement ou d'envoi erroné du prix. Le gagnant du prix reconnaît qu'à compter de la réception de son prix, l'exécution des services reliés à ce prix devient l'entière et exclusive responsabilité du fournisseur du prix.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Vérification des inscriptions.** La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par l'administrateur. Toute inscription qui est illisible, incomplète, faite de manière frauduleuse ou autrement non conforme au présent règlement sera disqualifiée. Tout participant ou toute personne tentant de s'inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement de ce concours ou dont l'inscription est de nature à être injuste envers les autres participants ou participants éventuels sera disqualifié (e). Toute décision de l'administrateur ou de ses représentants, y compris notamment toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation, est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété de l'administrateur et aucune d'elles ne sera retournée.
- Acceptation du prix.** Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné, transféré à une autre personne ou substitué à un autre prix, sous réserve seulement de ce qui est prévu au paragraphe 10.c). Le refus d'accepter le prix libère l'administrateur de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison. Le gagnant du prix dégage de toute responsabilité l'administrateur ou de ses représentants, ses partenaires, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Advenant que, pour tout motif légalement valable, comprenant la faillite du fournisseur, le prix gagné ne puisse être livré tel quel, toute personne ayant gagné un prix s'engage à accepter, à la discrétion de l'administrateur, soit un prix d'une valeur équivalente ou un montant d'argent correspondant au coût pour lequel reviendrait ledit prix à l'administrateur. Dans un tel cas, toute personne ayant gagné un prix renonce à tout recours ou toute poursuite contre l'administrateur, ses partenaires et ses commanditaires.



- c) **Substitution de prix.** L'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure.
- d) **Nombre de prix/Gagnants.** En participant à ce concours, chaque participant reconnaît que l'administrateur ne sera pas tenu, en aucune circonstance, d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponibles, comme établi dans le règlement officiel du concours. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit (y compris notamment en raison d'une erreur de nature mécanique, électronique, humaine ou autre, d'un mauvais fonctionnement ou d'une défectuosité survenue dans la conception, la promotion, la gestion, la mise en place ou l'administration du concours), le nombre de gagnants déclarés ou le nombre de prix réclamés par les participants est supérieur au nombre de prix disponibles, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de mettre fin au concours partiellement ou totalement, sans préavis et d'attribuer le nombre approprié de prix parmi le nombre approprié de gagnants, sélectionnés conformément au règlement du concours parmi les inscriptions valablement soumises avant la fin du concours.
- e) **Autres modifications au concours.** Sans limiter la portée du paragraphe 10.d) ci-dessus, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bogue informatique ou une intervention humaine non autorisée.
- f) **Exonération et exclusion de responsabilité par le participant.** En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant et (ou) prétendu participant accepte d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, le groupe lié au concours et ses actionnaires de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou lié à la participation au concours ou à la tentative de participation du participant, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix. Le groupe lié au concours et ses actionnaires ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours, le cas échéant, pendant la durée du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tout autre problème technique ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de tout (e) blessure, décès ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, l'administrateur se réserve le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, y compris au moyen de poursuites criminelles.



- g) **Nom du gagnant.** En participant à ce concours, le gagnant autorise l'administrateur et ses agences publicitaires et promotionnelles et leurs employés et autres représentants respectifs à diffuser, publier et autrement utiliser ses nom et déclaration relative au concours ou tout prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- h) **Renseignements personnels.** À moins que le participant n'ait autorisé l'administrateur ou toute autre entité reliée au concours à le contacter, les renseignements personnels recueillis sur les participants relativement à ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la politique sur la protection de la vie privée de la SATQ et aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par l'administrateur.
- i) **Identité du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne titulaire du compte de courriel qui apparaît sur le formulaire d'inscription. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
- j) **Légalité.** Ce concours est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Remarque : L'emploi du masculin a été privilégié afin d'alléger ce texte.



ANNEXE A - LES PRIX ET LES CONDITIONS

Prix No 1.

Un forfait Famille pour le Zoo de Granby pour 2 adultes et 2 enfants offert par l'Hôtel Castel dans les Cantons-de-l'Est

- Une nuitée en chambre Côté Jardin avec deux lits Queen et salle de bain avec douche en verre
- Petits-déjeuners complets servis au Resto Café
- Accès aux installations de l'Hôtel : spas extérieurs ouverts à l'année (14 ans et plus), piscine (en saison), salle d'amusement, jardins, module de jeux et autres
- Entrée au Zoo de Granby

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.

Valide du 1 juin 2025 au 1 juin 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable si la lettre officielle est perdue.

Réservation deux (2) semaines à l'avance.

Valeur approximative de 550 \$

Tirage effectué le lundi 9 juin 2025

Prix No 2.

Un Week-end Les Francos de Montréal

- 4 billets pour Alain Souchon - Vendredi 20 juin à 20 h 00 à la salle Wilfrid-Pelletier (Place des Arts)
- 4 passes VIP pour Salebarbes - Samedi 21 juin à 21 h 00 sur la Terrasse Rogers (scène principale)

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Les billets et les passes VIP seront remis par Les Francos de Montréal.

Valeur approximative de 650 \$

Tirage effectué le lundi 9 juin 2025

Prix No 3.

Un forfait Escapade Golf pour 2 adultes offert par le Fairmont Le Manoir Richelieu dans Charlevoix

- Une nuitée
- Le Petit-déjeuner
- Une journée de golf illimité (selon la disponibilité)
- Voiturette et accès au terrain d'exercice

Valide pour la saison de golf 2025.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Le certificat-cadeau sera remis par le Fairmont Le Manoir Richelieu.

Valeur approximative de 775 \$

Tirage effectué le lundi 16 juin 2025

Prix No 4.

Forfait Fête des Pères offert par Tag E Karting & Amusement dans les Laurentides

Comprend pour 4 adultes :

- 2 séances de E-Karting (*non disponible le samedi)
- 1 session de 30 minutes en simulateur de course

Valide jusqu'au 31 août 2026.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Réservation personnalisée avec l'équipe de Tag E Karting & Amusement.

Valeur approximative de 400 \$

Tirage effectué le lundi 16 juin 2025

Mise à jour : 25 août 2025



Prix No 5. Un Forfait Hébergement-Golf pour 2 personnes offert par Fort-Prével en Gaspésie

Vivez l'expérience ultime à Fort Prével

- Une nuitée en Pavillon avec vue sur la baie de Gaspé et la pointe du Parc Forillon ou sur le Golf
- Une ronde de golf (voiturette incluse)
- Le petit-déjeuner

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ et présentation d'une carte d'identité à l'arrivée.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable si la lettre officielle est perdue.

Valeur approximative de 300 \$

Tirage effectué le lundi 23 juin 2025

Prix No 6. Un forfait Expérience exécutive et Croisière DJ - Cocktail à Québec

Comprend pour 2 personnes :

- Une **croisière DJ et Cocktail à Québec** avec **Croisières AML**, la meilleure terrasse pour une soirée estivale
- Une nuitée en chambre à un lit king ou deux lits queen avec une vue spectaculaire sur le fleuve au **Hilton Québec**
- Accès au Club exécutif panoramique du Hilton Québec qui comprend le petit-déjeuner continental de luxe, rafraîchissements, léger goûter en fin de journée et service de conciergerie privé
- Accès à la piscine extérieure chauffée à l'année

Croisières AML

Valide pour la saison 2025, soit jusqu'au 26 septembre.

Réservation obligatoire en appelant au 1 866 856-6668 en spécifiant le numéro de laissez-passer envoyé par l'Équipe SATQ.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Hilton Québec

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non valide le 31 déc., les fins de semaine du Carnaval de Québec (Ven.-Sam.), tous les vendredis et samedis de juillet et août, tous les jours du Festival d'Été de Québec, les fins de semaine de la fête du Travail et de l'Action de grâce (Québec).

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 800 \$

Tirage effectué le lundi 23 juin 2025

Prix No 7. Deux Passeports OR 2025 pour La Ronde à Montréal

Comprend :

- Visites illimitées jusqu'au 26 octobre 2025
- Valide à La Ronde seulement
- Valide à la majorité des événements spéciaux
- Admission au parc lors des jours de feux (siège non inclus)
- Un billet d'un jour gratuit pour Canada's Wonderland (valide jusqu'au 1 septembre 2025)

Valide sur présentation du billet en format numérique ou imprimé.

Passeport valable lors de la saison 2025 de La Ronde.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable si le billet officiel est perdu.

Valeur approximative de 185 \$

Tirage effectué le lundi 30 juin 2025



Prix No 8. Deux abonnements été 2025 au Zoo de Granby dans les Cantons-de-l'Est

Comprend :

- Accès illimité au Zoo – 17 mai au 1 septembre 2025
- Accès illimité au parc des manèges (quelques exceptions)
- Accès illimité au parc aquatique Amazoo
- 15 % de rabais aux boutiques et restaurants
- Entrée exclusive au parc aquatique Amazoo avec stationnement facilitant
- Rabais de 20 % pour l'achat de 2 billets journaliers
- Matinée exclusive au parc aquatique Amazoo (Dimanche 13 juillet de 9h00 à 10h00)

Valide en se rendant sur la billetterie web du Zoo au www.billets.zoodegranby.com.

Passeport valable pour la saison estivale 2025 du Zoo de Granby.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable si le billet officiel est perdu.

Valeur approximative de 280 \$

Tirage effectué le lundi 30 juin 2025

Prix No 9. Un forfait Famille au Complexe Atlantide et Familizoo offert par l'Hôtel de la Cité Perdue dans Lanaudière

Comprend pour 2 adultes et 2 enfants :

- Une nuitée au dans une chambre au 1er étage
- Les billets journaliers pour le Complexe Atlantide
- Les billets journaliers pour le Familizoo

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 665 \$

Tirage effectué le lundi 7 juillet 2025

Prix No 10. Un forfait Famille à Hôtel Super 8 Sainte-Agathe avec accès pour Au Pays des Merveilles et Village du Père Noël dans les Laurentides

Comprend pour 2 adultes et 2 enfants :

- Une nuitée en chambre standard
- Les billets journaliers pour Au Pays des Merveilles
- Les billets journaliers pour le Village du Père Noël

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.

Valide jusqu'au 28 mai 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 410 \$

Tirage effectué le lundi 7 juillet 2025



Prix No 11. Une (1) des deux (2) passes Activités Québec Vacances

PASSE #1

Musée de l'Ingéniosité J. Armand Bombardier (Cantons-de-l'Est)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Musée comprenant le spectacle de théâtre d'objets La passion d'une vie, le spectacle immersif La passion d'entreprendre et l'exposition temporaire.

- Valide en se rendant sur la billetterie Web du Musée (<https://museebombardier.com/billetterie>).
- Valide aussi pour le Centre d'exposition Yvonne L. Bombardier.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Spectacle We Will Rock You - La comédie musicale de QUEEN (Mauricie)

Deux (2) billets pour la représentation du vendredi 5 septembre l'Amphithéâtre Cogeco de Trois-Rivières.

- Valide sur présentation des billets en format numérique ou imprimé envoyés par l'Équipe SATQ.

Exporail, le Musée ferroviaire canadien (Montréal)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Musée comprenant l'accès à toutes les expositions et plusieurs activités* (certaines activités sont payantes).

- Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

La Ronde (Montréal)

Deux (2) billets pour une journée au choix jusqu'au 1^{er} septembre 2025 (excluant les jours de feux d'artifice)

- Valide sur présentation des billets en format numérique ou imprimé, envoyés par l'Équipe SATQ, et ce, aux tourniquets de La Ronde.
- Valide pour la saison 2025 de La Ronde.

Spectacle COWBOYS – De Willie à Dolly de Quebecissime (Montréal)

Deux (2) billets pour la représentation du mercredi 30 juillet 2025 au Cabaret du Casino de Montréal.

- Valide sur présentation des billets en format numérique ou imprimé envoyés par l'Équipe SATQ.

Zoo Ecomuseum (Montréal)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Zoo et ses activités (à l'exception des Expérience+ et des visites guidées).

- Le laissez-passer sera envoyé au gagnant par l'équipe du Zoo Ecomuseum.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Musée des Beaux-Arts du Québec (Québec)

Deux (2) billets pour la visite du Musée comprenant l'accès à toutes les expositions vedettes et collections.

- Valide sur présentation des billets en format numérique ou imprimé envoyés par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

La Pulperie de Chicoutimi / Musée régional (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Un (1) laissez-passer quadruple (4 personnes) pour la visite du Musée comprenant l'accès à toutes les expositions.

- Le laissez-passer sera envoyé au gagnant par l'équipe du Musée.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Mise à jour : 25 août 2025



PASSE #2

Musée de l'Ingéniosité J. Armand Bombardier (Cantons-de-l'Est)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Musée comprenant le spectacle de théâtre d'objets La passion d'une vie, le spectacle immersif La passion d'entreprendre et l'exposition temporaire.

- Valide en se rendant sur la billetterie Web du Musée (<https://museebombardier.com/billetterie>).
- Valide aussi pour le Centre d'exposition Yvonne L. Bombardier.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Boréal - Musée de l'industrie papetière (Mauricie)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Musée.

- Valide en se rendant sur la billetterie Web du Musée à la section « Réservez vos billets » (www.borealis3r.ca).
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Exporail, le Musée ferroviaire canadien (Montréal)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Musée comprenant l'accès à toutes les expositions et plusieurs activités* (certaines activités sont payantes).

- Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Théâtre de la Dame de Cœur (Montréal)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour assister au spectacle « La folle épopée de M. Paul » durant la saison 2025.

- Valide en téléphonant au service de la billetterie (450 549-5828, option 1) pour réserver vos places, et ce, en mentionnant le numéro du bon cadeau.
- Les présentations sont du mercredi au dimanche, à 20 h 30 en juillet et à 20 h 00 en août.

La Ronde (Montréal)

Deux (2) billets pour une journée au choix jusqu'au 1^{er} septembre 2025 (excluant les jours de feux d'artifices)

- Valide sur présentation des billets en format numérique ou imprimé, envoyés par l'Équipe SATQ, et ce, aux tourniquets de La Ronde.
- Valide pour la saison 2025 de La Ronde.

SOS Labyrinthe (Montréal)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour explorer un labyrinthe de 2 km, rempli d'obstacles et de culs-de-sac.

- Le laissez-passer sera envoyé au gagnant par l'équipe de SOS Labyrinthe.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Spectacle COWBOYS – De Willie à Dolly de Quebecissime (Montréal)

Deux (2) billets pour la représentation du mercredi 30 juillet 2025 au Cabaret du Casino de Montréal.

- Valide sur présentation des billets en format numérique ou imprimé envoyés par l'Équipe SATQ.

La Pulperie de Chicoutimi / Musée régional (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour la visite du Musée comprenant l'accès à toutes les expositions.

- Le laissez-passer sera envoyé au gagnant par l'équipe du Musée.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Pour toutes les activités : non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative par Passe Activités Québec Vacances est de 800 \$

Tirage effectué le lundi 14 juillet 2025

Mise à jour : 25 août 2025



Prix No 12. Une passe attractions au Vieux-Port de Montréal

Centre des sciences de Montréal

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants OU 1 adulte et 3 enfants) pour les Expositions.

- Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Écorécréo

Une (1) location d'un quadricycle (3 places - 2 personnes) pour 1h (valide jusqu'au 31 août 2026).

Une (1) location d'un pédalo (2 personnes) pour 30 minutes (valide jusqu'au 31 août 2026).

- Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Voiles en voiles

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour tous les parcours aériens (avec différents niveaux de difficulté pour enfants et adultes), le mur d'escalade et le parcours à l'abordage (tyrolienne entre les bateaux) pour une durée allant jusqu'à 2 heures.

- Valide en se rendant sur la billetterie Web de Voiles en voiles (www.voilesenvoiles.com/billets-journaliers/).
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

SOS labyrinthe

Un (1) laissez-passer familial (2 adultes et 2 enfants) pour explorer un labyrinthe de 2 km, rempli d'obstacles et de culs-de-sac.

- Le laissez-passer sera envoyé au gagnant par l'équipe de SOS Labyrinthe.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Tyrolienne MTL Zipline

Quatre (4) billets pour une descente en Zipline.

- Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Miniputt Montréal

Quatre (4) billets pour un parcours de 9 trous.

- Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Bungee Montréal

Un (1) billet pour un saut en Bungee.

- Valide en se rendant sur la billetterie Web de Montréal Bungee.
- Valide jusqu'au 31 août 2026.

Pour toutes les activités : non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 800 \$

Tirage effectué le lundi 14 juillet 2025



Prix No 13. Un forfait Escapade gourmande à l'Hôtel le Petit Manoir du Casino dans Charlevoix

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée en chambre supérieure avec lit King et vue sur le Fleuve
- Un petit-déjeuner au restaurant familial partenaire, Les Délices
- Un souper 4 services au restaurant familial partenaire, Les Délices
- Accès au Spa O'Quartz et aux nombreux services et activités de l'hôtel

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ. Réservation obligatoire.

Valide jusqu'au 31 mai 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Frais de service et les pourboires sont en sus.

Valeur approximative de 365 \$

Tirage effectué le lundi 21 juillet 2025

Prix No 14. Un forfait Escapade gourmande à Versō Hôtel-Boutique et Escapades Memphrémagog offert par PAL+ Expériences Touristiques dans les Cantons-de-l'Est

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée en chambre de type Panō
- Un petit-déjeuner au Bistro Koz
- Taxes et les frais de service pour l'Hôtel et le Bistro Ko
- Une croisière « Prendre le large à bord du Grand Cru » avec Escapades Memphrémagog incluant un cocktail de bienvenue et un souper 3 services (durée : 3 h 30)

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ. Réservation obligatoire pour l'hébergement et la croisière.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres et des places pour la croisière.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Non valide les jours fériés, à la Saint-Valentin ou durant les vacances de la construction.

Selon la période de l'année, il est possible que le Bistro Koz soit fermé le lundi.

Valeur approximative de 715 \$

Tirage effectué le lundi 21 juillet 2025

Prix No 15. Un forfait avec votre animal de compagnie offert par l'Hôtel Sépia à Québec

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée en chambre confort lit King
- Coussin, gâteries et gamelle pour chien

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ. Réservation obligatoire.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 300 \$

Tirage effectué le lundi 28 juillet 2025



Prix No 16. Un forfait Nature avec toutou offert par Œrigine artisans hôteliers et l'Auberge du Lac Taureau dans Lanaudière

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée en chambre canine
- Un petit-déjeuner
- Un souper table d'hôte 3 services
- Accès aux installations
- Taxes et services sur les repas

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ. Réservation obligatoire.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 500 \$

Tirage effectué le lundi 28 juillet 2025

Prix No 17. Un forfait S'accorder un instant à l'Auberge des Gallant en Montérégie

Comprend pour 1 personne :

- Une nuitée en chambre King ou 2 Queen au 2ème étage
- Un petit-déjeuner complet (pourboire inclus)
- Un crédit nourriture de 50 \$ par personne applicable pour le souper au Restaurant 1171
- Rabais de 15 \$ par pers. applicable sur un soin au Spa (min. 125 \$) ou 25\$ par pers. (min. 175 \$)
- Accès aux installations de l'Auberge
- Accès aux sentiers de randonnées pédestres

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ. Réservation obligatoire.

Valide du dimanche au jeudi inclusivement jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non valide les jours fériés ou journée spéciales.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 300 \$

Tirage effectué le lundi 4 août 2025

Prix No 18. Un forfait Escapade urbaine offert par Œrigine artisans hôteliers et l'Hôtel Saint-Sulpice, ainsi que le Musée McCord Stewart à Montréal

Comprend pour 1 personne :

- Deux nuitées en Suite Deluxe Queen
- Deux petits-déjeuners à la carte
- Stationnement
- Taxes et services sur les repas
- Un abonnement **Accès Exclusif** d'une durée d'un an, incluant plusieurs avantages pour le Musée McCord Stewart

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.

Réservation obligatoire pour l'hébergement, Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Activation de l'abonnement en se rendant sur la billetterie Web du Musée McCord, valide jusqu'au 31 mars 2026.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 685 \$

Tirage effectué le lundi 4 août 2025



Prix No 19. Un forfait Évasion lac et spa offert par Estérel Resort dans les Laurentides

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée dans une suite spacieuse vue jardin, avec foyer et cuisinette
- Un crédit de 50 \$ à utiliser aux restaurants
- Accès Spa Lido thermal (piscines, bains, saunas, bains polaires, lac et aires de détente)
- Deux heures d'activités par personne (canot, kayak, planche à pagaie ou pédalo)
- Un coupon 2 pour 1 sur bière ou vin au bar, sélection du sommelier

La lettre cadeau officielle sera transmise par l'équipe d'Estérel Resort.

Réservation obligatoire.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 550 \$

Tirage effectué le lundi 11 août 2025

Prix No 20. Un forfait La Grande Évasion offert par l'Hôtel Montfort au Centre-du-Québec

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuit en chambre Oasis
- Un petit-déjeuner
- Un souper 4 services
- Service sur les repas
- Accès au spa nordique et bains thermaux
- Accès aux activités sur le site

Valide sur présentation de la lettre cadeau officielle envoyée par l'Équipe SATQ.

Réservation obligatoire au minimum 7 jours avant la date d'arrivée.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité des chambres.

Non valide les jours fériés et de fête.

Non valide entre Noël et le Jour de l'An, ni entre le 19 juillet et le 29 août 2025 et 2026

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 550 \$

Tirage effectué le lundi 11 août 2025

Prix No 21. Un forfait Héritage culturel en Montérégie et les Cantons-de-l'Est

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée dans une chambre 1 lit ou 2 lits au **Courtyard by Marriott Montréal-Brossard**
- Deux billets pour la visite d'**Exporail, le Musée ferroviaire canadien**
- Deux billets pour la visite du **Musée de l'Ingéniosité J. Armand Bombardier et de l'Usine BRP**

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.

Réservation obligatoire.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 470 \$

Tirage effectué le lundi 18 août 2025



Prix No 22. Un forfait Sortie à deux en Mauricie

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée en chambre standard à l'**Hôtel Super 8 Trois-Rivières**
- Un laissez-passer double à la Croisière Histoire sur l'eau et au Musée à **Boréalys - Musée de l'industrie papetière**
- Deux (2) billets pour la représentation du vendredi 5 septembre à l'Amphithéâtre Cogeco de Trois-Rivières pour le **spectacle We Will Rock You - La comédie musicale de QUEEN**

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.

Réservation obligatoire.

Valide jusqu'au 31 août 2026, selon la disponibilité.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 450 \$

Tirage effectué le lundi 18 août 2025

Prix No 23. Un forfait familial à l'Hôtel Chéribourg dans les Cantons-de-l'Est

Comprend pour 2 adultes et 2 enfants :

- Une nuit d'hébergement
- Un petit-déjeuner (selon les disponibilités)
- Cadeau à la chambre pour les enfants
- Accès aux installations (selon les disponibilités)
- Taxes et frais de service inclus

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.

Chaque service doit être réservé à l'avance afin de préparer votre séjour en fonction des prestations du forfait.

Valide jusqu'au 4 octobre 2026, selon la disponibilité.

Non valide le 24, 25, 31 décembre 2025 et 01 janvier 2026.

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Valeur approximative de 365 \$

Tirage effectué le lundi 25 août 2025

Prix No 24. Un forfait LA FAMILLE au COEUR du Grand Lodge et Sentier des cimes dans les Laurentides

Comprend pour 2 adultes et 2 enfants :

- Une nuitée en Suite sunset (cuisine complète)
- Accès aux activités gratuites de la saison (plage, sentiers, terrains de tennis, embarcation, piscine, autres)
- Taxes et frais de services sur l'hébergement
- Un laissez-passer familial au Sentier des cimes Laurentides

Valide sur présentation des lettres officielles envoyées par l'Équipe SATQ.

Valide jusqu'au 31 août 2026

Non monnayable, non échangeable et non remplaçable.

Portion hébergement : Réservation obligatoire. Valide du dimanche au jeudi seulement. Non valide du 20 décembre 2025 et 03 janvier 2026.

Valeur approximative de 450 \$

Tirage effectué le lundi 25 août 2025

Mise à jour : 25 août 2025



Prix No 25. Un forfait 80^e anniversaire au Ripplecove Hôtel & Spa dans les Cantons-de-l'Est

Comprend pour 2 personnes :

- Une nuitée en chambre Classique
- Un petit-déjeuner au restaurant Le Riverain (brunch le samedi et le dimanche)
- Un cocktail de bienvenue
- Un souper table d'hôte 5 services au restaurant Le Riverain
- Un crédit de 25 \$ par personne, applicable au spa de l'hôtel (applicable sur un massage seulement et sur disponibilité)

Valide sur présentation de la lettre officielle envoyée par l'Équipe SATQ.

Valide jusqu'au 27 mai 2027.

Réservation obligatoire. L'annulation est sans frais 72 heures avant l'arrivée, sinon le certificat sera chargé comme frais d'annulation.

Non monnayable, non échangeable, non remplaçable et non applicable pour les groupes.

Portion hébergement : Réservation obligatoire. Valide du dimanche au jeudi seulement. Non valide du 20 décembre 2025 et 03 janvier 2026.

Valeur approximative de 450 \$

[Concours en vigueur](#)